Eléments de diagnostic et propositions. Synthèse [1]

La démarche « Reims 2020 » initiée par la Municipalité se propose de réfléchir collectivement à des orientations de développement avec l'éclairage d'experts (cabinets d'urbanistes, bureaux d'études), mais également dans une concertation avec les acteurs locaux et les habitants.

Dans ce contexte, une quinzaine d'associations rémoises et marnaises[2], attachées au développement durable et à des évolutions vers un cadre de vie de qualité, respectueux de la biodiversité, ont décidé de faire valoir des éléments de diagnostic et des propositions partagées.

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PARTAGES

1.0. Tassement démographique, crise économique et faiblesse du marché de l'emploi : ces deux facteurs incitent à des projections démographiques prudentes pour Reims, ville par ailleurs très dense, quand bien même Métropole et Pays Rémois connaissent une augmentation démographique. Les difficultés que connaissent les ménages, mais aussi celles que vont connaître les collectivités territoriales avec le resserrement de leur budget invitent à des formes de développement économes et solidaires.

1.1. Déficit d'espaces verts et caractère minéral des places et artères : le score rémois en espaces verts par habitant (11 ,7 m2 pour 27,6 m2 en France) est à corriger de multiples façons. Or, une récente modification récente du PLU autorise des constructions dans les jardins en cœur d'îlot dans les faubourgs qui vont au-delà de l'abri de jardin ! Les rénovations récentes de la place de la cathédrale et de la Place Royale ou en cours (ex : rue de Vesle) sont emblématiques du règne de pavés qui n'encouragent pas les cyclistes!

1.2. Fragilité de la Vesle et de ses zones humides, étalement urbain: le projet ambitieux de la Coulée Verte marque le pas, manque d'aménagements adaptés (cf. plans inclinés pour cycles) et d'animation, est menacé par des constructions (Pont de Vesle, Chaussée Saint-Martin, Bois d'Amour). Limité jusqu'ici - ce qui constitue un atout rémois -, le « grignotage » de la campagne touche la plaine de Bezannes et les communes les plus proches du Pays Rémois (ex : Witry-les-Reims, Taissy et Sillery).

1.3. Le « tout automobile » et le retard des modes doux de déplacement: tout invite la voiture à stationner en centre ville ou sur les rues des quartiers, en dépit d'un bon réseau de bus insuffisamment amélioré (ex : site propre, priorités aux feux), et d'un réseau ferré peu exploité en dépit de trois haltes. Pour preuve aussi l'insécurité importante que connaissent cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite sur le parcours du tramway, la rue Libergier, les pistes cyclables discontinues et exposées, des trottoirs fort étroits, sans oublier le retard pris dans l'installation des zones 30.

---

[1] *Ce projet de synthèse a été réalisé à partir des échanges du 26 juin entre les neuf associations présentes et à partir des trois fiches à ce jour disponibles à ce jour (en l'attente de deux autres) et auxquelles chacun se reportera utilement. Les réactions des uns et des autres permettront d'amender ce projet. Il a été amendé, lors de la réunion du 18 septembre 2010.*

[2] *Les associations qui ont participé aux réunions de travail sont les suivantes : Amis de la Terre, Bien Vivre à Sainte-Anne, Colline Sainte-Geneviève, Éco-Citoyens Rémois, L'Etre Tortillard, M.N.L.E., Promotion Agriculture Biologique, S.E.L de Reims, Vél'Oxygène.*

1.4. Faiblesse politique du G 10 et du Pays Rémois: projet très ambitieux, mais la réalité actuelle des collaborations et les résistances récurrentes conduisent à ne pas se bercer d'illusions sur la faisabilité d'un G 10 en complet décalage avec la géographie politique et administrative de 2 régions et 3 départements. Si la dynamique de Reims Métropole est acquise - encore que les solidarités ne soient pas assez développées (cf. partage du parc social et de la charge des équipements rémois), les liens et solidarités au sein du Pays Rémois restent très faibles.

2. ORIENTATIONS PARTAGEES

2.1. Encadrement du développement démographique de Reims et urbanisation raisonnable de la périphérie : la densité de Reims, la rareté des espaces verts conduisent à retirer tout projet de densification de Reims (centre ville et faubourgs). Par contre, une urbanisation raisonnable des friches et une densification modérée peuvent être envisagées sur les autres communes de la Métropole et du proche Pays rémois, sous réserve d'en améliorer la desserte.

2.2. Sauvegarde et développement des espaces verts : cette orientation concerne le respect des jardins privés en cœur d'îlots, la protection du sillon de la Vesle (zones humides), l'aménagement de nouveaux espaces verts au regard d'un diagnostic vert par quartier, mais aussi de trames vertes entre les parcs, squares et espaces existants, à l'image d'une Coulée verte consolidée et étendue.

2.3. Humanisation du cadre de vie : intégrer la nature dans la ville, établir des liaisons entre la ville et la campagne répondent à des attentes fortes des habitants. Encourager la création de jardins partagés, de jardins de quartier permet de créer du lien social et un sentiment d'appartenance à sa ville. Des nouveaux concepts se développent : des fleurs contre moins de déchets, semer des fleurs sauvages, verdir les trottoirs…

2.4. Extension résolue des modes doux de déplacement : se doter d'un PDU et d'un plan de circulation plus ambitieux afin d'aboutir à un réel partage de l'espace public en faveur des modes de déplacements partagés et alternatifs à la voiture et de respecter la loi sur l'air. Redonner toute leur place aux piétons et cyclistes : mise en place des périmètres piétonniers, mais aussi des zones 30 km/h, création d'un réseau structuré et sécurisé de pistes cyclables, avec limitation des voies aux pavés impraticables, aménagement des rues et des trottoirs pour piétons et personnes à mobilité réduite. Créer des petits garages et parkings de quartier pour libérer les rues des voitures qui y stationnent.

2.5. Amélioration du réseau des transports en commun : développer sensiblement la performance vitesse, l'accessibilité, l'entretien et la tarification du réseau de bus, l'ouvrir enfin à certaines communes périphériques, à l'image de Thillois, exploiter le réseau ferré existant par des haltes plus nombreuses (Farman) et multiplier les parkings de rabattement.

2.6. Aide à la création d'entreprise valorisant des savoirs faire locaux : développer une identité régionale en favorisant l'emploi dans des secteurs parfois délaissés.

2.7. Mise en place effective du G 10 et de dynamiques sur le Pays Rémois, par des axes et des leviers réalistes de développement des collaborations et synergies ente villes et communes.